

L'Europe s'engage

POUR 2014-2020



Programme de développement rural FEADER : orientations 2014-2020

Pour la période 2014-2020, près de 460 millions d'euros du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) seront alloués à de nombreux projets sur l'ensemble des Pays de la Loire. Définies par la Région, en concertation avec les acteurs du territoire, les priorités d'intervention de ce fonds sont déclinées dans un programme régional, qui sera négocié avec la Commission européenne. En voici les premières orientations.

La Région, responsable des fonds européens

Depuis le 1^{er} janvier 2014, en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Région est responsable de la déclinaison des politiques européennes sur son territoire. A travers l'élaboration et la mise en œuvre des programmes européens, elle adapte les priorités d'intervention de l'Union européenne aux enjeux du territoire régional.

Autorité de gestion du FEADER, la Région est entrée dans une phase de négociation avec la Commission européenne afin d'adopter le Programme de développement rural régional dont elle assurera la mise en œuvre pour les années à venir.

FEDER, FSE ET FEAMP : L'EUROPE INTERVIENT DANS DE MULTIPLES SECTEURS

L'intervention des fonds européens touche de nombreux types de bénéficiaires et secteurs d'activités. Outre le FEADER, l'action de l'Europe sur le territoire, de 2014 à 2020, se déclinera également avec le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE) et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

L'action de ces trois fonds sera concentrée respectivement sur la recherche, l'innovation, la compétitivité des PME, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le soutien à l'emploi et à la formation, le développement équilibré des territoires urbains, périurbains et ruraux et la promotion d'une pêche et d'une aquaculture innovantes et durables.

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

Les orientations du programme de développement rural en Pays de la Loire

Les priorités européennes et nationales pour le développement rural 2014-2020

L'Union européenne a fixé 6 grandes priorités pour la mise en œuvre de **la politique de développement rural** durant les 7 ans à venir :

- favoriser **le transfert de connaissances et l'innovation** dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et dans les zones rurales ;
- améliorer **la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité** de tous les types d'agriculture dans toutes les régions ; promouvoir **les technologies agricoles innovantes** et la gestion durable des forêts ;
- promouvoir **l'organisation de la chaîne alimentaire**, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que **la gestion des risques** dans le secteur de l'agriculture ;
- restaurer, préserver et renforcer **les écosystèmes** liés à l'agriculture et à la foresterie ;
- promouvoir **l'utilisation efficace des ressources** et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie ;
- promouvoir **l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique**.

Pour assurer une égalité de traitement vis-à-vis de certains publics cibles et une solidarité nationale vis-à-vis de certains territoires, **certaines mesures sont également cadrées au niveau national**.

Dans ce cadre européen et national, la Région a engagé une concertation avec les acteurs du territoire qui a permis de fixer cinq grandes orientations sur lesquelles repose le Programme de développement rural régional.

5 orientations régionales pour 2014-2020

Les priorités d'intervention définies en région viseront à répondre aux enjeux de l'économie rurale et des professionnels agricoles. Cinq grandes orientations guideront l'intervention du FEADER en Pays de la Loire sur 2014-2020.

Renforcer l'accompagnement des agriculteurs lors de leur installation

Le renouvellement des actifs et le maintien des emplois dans le secteur de l'agriculture est un enjeu majeur pour la région des Pays de la Loire dont le nombre d'exploitations agricoles s'érode fortement. Les freins à l'installation proviennent d'une difficulté d'accès au foncier, en raison de la concurrence (restructurations et usages

du foncier) et de l'augmentation de la taille des exploitations qui rendent les reprises de plus en plus lourdes à financer. Afin de poursuivre la politique d'installation dans toutes les filières, le FEADER interviendra **en participant au capital initial nécessaire pour s'installer et lancer l'exploitation**.

Assurer la transition alimentaire et énergétique

Compte tenu de l'important vivier d'emplois que représentent les secteurs agricole et agroalimentaire, un tiers des crédits FEADER sera consacré aux actions liées à la transition alimentaire et énergétique. En cohérence avec la stratégie agroalimentaire régionale, l'objectif est de parvenir à **une production fondée sur le renforcement du lien entre l'amont et l'aval**, c'est-à-dire entre les bassins de production et les industries agroalimentaires.

Pour maintenir la production, accroître la compétitivité sur le volet amont de la production et favoriser l'innovation et la modernisation sur le volet aval de la transformation, le FEADER interviendra pour encourager le développement de produits orientés vers **la qualité, la création de valeur ajoutée**, la santé et la sobriété énergétique. L'objectif ici est d'accompagner toutes les filières animales et une grande partie des filières végétales ligériennes pour renforcer leur compétitivité et s'intégrer dans une démarche d'évolution agro-écologique.

Le soutien à la filière bois constitue un autre enjeu majeur pour assurer la transition énergétique. Il s'agit en priorité de mobiliser davantage la ressource forestière dont la propriété est très diffuse. Le FEADER interviendra également en faveur du **renouvellement des plantations** et de la modernisation des scieries.

Promouvoir une agriculture durable ancrée sur le territoire : le projet agro-écologique

L'agro-écologie regroupe les outils et concepts visant à améliorer les performances environnementales et techniques des systèmes agricoles en imitant les processus naturels. Elle vise à maintenir et à favoriser une agriculture durable sur le territoire régional. En consacrant 40% de l'enveloppe FEADER à ce type de projets, la Région souhaite faire de l'agriculture en zones sensibles et à enjeux une priorité.

Avec près de 108 000 ha en agriculture biologique en 2013, la région des Pays de la Loire est la seconde région « bio » de France en termes de surface. Cependant, après une forte période de conversion en 2009 et 2010, un ralentissement est observé depuis 2011. Afin de renverser cette tendance et d'accentuer la dynamique de **développement de l'agriculture biologique**, le FEADER soutiendra les agriculteurs s'y convertissant et ceux qui se maintiennent dans ce mode de production.

S'agissant des **techniques agricoles respectueuses de l'environnement** (politique agro-environnementale), la

stratégie régionale a pour objectif d'amplifier le soutien aux pratiques agricoles qui répondent aux besoins identifiés en termes de préservation des espaces naturels, zones humides dont Natura 2000 en particulier, et de préservation des ressources en eau du point de vue qualitatif et quantitatif. Dans ce cadre, un soutien du FEADER sera apporté pour maintenir les pratiques favorables et accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales.

En complément, des dispositifs seront activés pour **maintenir une filière apicole dynamique et préserver les races animales menacées**.

En associant des plantations d'arbres aux cultures et pâturages, **l'agroforesterie** permet de mieux utiliser les ressources naturelles des parcelles et ainsi d'augmenter leur productivité en préservant l'environnement. Ce mode d'exploitation des terres et la sécurisation des systèmes de production vis-à-vis de l'eau seront également encouragés.

Encourager l'innovation, la formation, l'accompagnement au changement

L'objectif est d'accompagner l'innovation dans tous les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la sylviculture.

En cohérence avec les orientations du programme FEDER, le FEADER soutiendra **l'innovation** dans le cadre d'approches collectives sur des domaines que la Région souhaite privilégier, tels que la recherche d'une production locale de protéines à destination des élevages afin de réduire leur importation et acquérir une meilleure autonomie.

Afin d'accroître le niveau de compétences des acteurs et professionnels des secteurs agricole, sylvicole et agro-

alimentaire, le FEADER accompagnera également les actions **de formation, d'information** et de diffusion de connaissances. Cela concerne particulièrement les problématiques de gestion durable des ressources, de changement climatique et d'intégration amont-aval de la chaîne alimentaire.

Soutenir le développement des territoires ruraux et périurbains

Pour conforter la structuration des territoires ruraux et périurbains et assurer une cohérence avec les autres politiques menées par la Région, l'orientation retenue est de mettre en œuvre une approche territoriale qui s'appuiera sur les projets des territoires de contractualisation.

Le soutien du FEADER aux territoires ruraux et périurbains se fera à travers la démarche LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale) et reposera sur deux piliers :

- **le soutien à la transition énergétique et la préservation de l'environnement** à travers notamment la rénovation du patrimoine communal et intercommunal, le développement de productions d'énergies renouvelables, les schémas de territoire à finalité climatique, le maintien des continuités écologiques, le développement des infrastructures vertes et l'accroissement de surface des friches industrielles réhabilitées. En complément, les actions relatives à la lutte contre les inondations et les submersions marines, aux modes de transports doux et le soutien au réseau des espaces protégés devraient mobiliser du FEDER.
- **la solidarité territoriale** en soutenant la diversification et le développement de l'économie et l'amélioration des services de proximité.

LE FEADER : SECOND PILIER DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

La Politique agricole commune (PAC) a pour objectif de garantir une agriculture européenne compétitive, respectueuse de l'environnement, capable de maintenir la vitalité du monde rural et de répondre aux exigences des consommateurs. Les outils financiers dévolus à la PAC sont le Fonds européen agricole de garantie (**FEAGA - 1^{er} pilier**) et le Fonds européen agricole pour développement rural (**FEADER - 2nd pilier**).

Le premier pilier (FEAGA) concerne les **aides directes aux agriculteurs et les organisations communes de marchés** des différentes filières (céréales, sucre, lait, viande bovine, ovins, fruits et légumes, vins etc...). Il représente la part la plus importante des crédits de la PAC. En Pays de la Loire, près de 700 M€ d'aides directes aux agriculteurs sont distribuées chaque année.

Le deuxième pilier (FEADER) concerne le **développement rural**. Il vise à améliorer la compétitivité, à préserver l'environnement et le patrimoine rural, afin d'assurer l'avenir des zones rurales et de favoriser le maintien et la création d'emplois. En France, ce deuxième pilier est mis en œuvre dans chaque région à travers un Programme de développement rural régional (PDRR).

Une enveloppe FEADER en forte augmentation.

En Pays de la Loire, l'enveloppe allouée au FEADER pour la période 2014-2020 s'élève à plus de **457 M€**, soit un doublement des crédits par rapport à la génération 2007-2013.

APPROCHES RÉGIONALE ET TERRITORIALE

Afin de renforcer la cohérence des politiques et des investissements régionaux, les programmes FEDER et FEADER proposent deux approches :

- **l'approche thématique régionale.** Il s'agit d'une sélection de domaines d'intervention, effectuée par la Région en lien avec les acteurs régionaux, parmi ceux proposés par l'Union européenne. S'agissant du FEADER, l'approche thématique concerne les quatre premières orientations régionales.

- **l'approche territoriale.** A travers cette démarche, la Région a fait le choix de placer les territoires au cœur de la définition de leurs priorités dans des domaines spécifiques. Par le biais d'appels à candidatures, chaque territoire de contractualisation déclinera ses priorités dans un plan d'actions opérationnel permettant de solliciter l'ensemble des outils financiers. Le FEDER pourra être mobilisé par les communautés d'agglomération et urbaine au travers d'un « Investissement territorial intégré - ITI » et le FEADER par les territoires ruraux et périurbains à travers la démarche LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale). S'agissant du FEADER, l'approche territoriale recouvre les actions prévues par l'orientation n°5.

Qu'est-ce que la démarche LEADER ?

Elle vise à mettre en œuvre des projets issus d'une stratégie locale de développement sur un territoire infra-départemental intégrant les différents secteurs de l'économie rurale. Sur chaque territoire, cette démarche est portée par un groupe d'action locale (GAL) représentatif d'un ensemble de partenaires locaux publics et privés qui élabore une stratégie dans une approche ascendante et sélectionne des projets en faveur du développement local.

Un programme élaboré en concertation avec les acteurs du territoire

Les travaux d'élaboration du Programme de développement rural régional (PDRR) ont été pilotés par la Région en étroite collaboration avec les services de l'État. Depuis 2012, l'ensemble des acteurs et partenaires régionaux ont également été associés aux différentes étapes de la préparation du Programme.

Suite à une première consultation entre juillet et septembre 2012 auprès de 400 acteurs régionaux sur l'état des lieux régional, un séminaire de lancement des programmes intitulé « Fonds européens 2014-2020 : quelles orientations en Pays de la Loire ? » s'est tenu le 4 octobre 2012. Cette journée a permis d'échanger sur les enjeux et orientations stratégiques des futurs programmes et de consolider le diagnostic territorial stratégique, dont la version finale a été transmise aux acteurs en février 2013.

A l'issue de la phase d'élaboration du diagnostic territorial stratégique, quatre séminaires de concertation thématiques avec les acteurs régionaux ont été organisés au cours des mois de mai et juin 2013.

Ces réunions, à vocation technique, avaient pour objectif d'échanger sur les thèmes d'intervention qui pourraient être proposés au financement européen de

la prochaine période de programmation. Les conclusions ont permis d'enrichir les réflexions engagées pour l'élaboration d'une première version du PDRR.

Dans la continuité des travaux engagés, un séminaire de concertation spécifiquement dédié au FEADER s'est tenu le 27 septembre 2013. Réunissant notamment les acteurs des secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole et des territoires ruraux et péri-urbains, il a permis d'alimenter l'écriture du projet de programme. Sur la base de ces travaux, une première phase de consultation a eu lieu en février 2014 auprès de l'ensemble des acteurs de la région. Elle a permis de recueillir les remarques et suggestions pour la consolidation du programme. La synthèse de cette concertation a été présentée à l'instance régionale des fonds européens du 2 avril dernier. Une dernière consultation destinée à finaliser le PDRR a eu lieu du 16 juin au 1^{er} juillet 2014 auprès de 400 acteurs du territoire. Le 25 juin a été dédié à un séminaire de présentation du projet PDRR finalisé intégrant les dernières observations et permettant de lancer la négociation avec la Commission européenne.